

VACAF

Aides aux vacances

Pouvez-vous bénéficier des aides aux vacances Vacaf ?

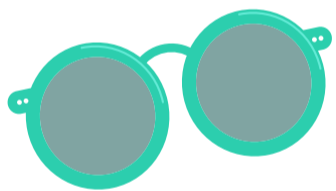


Vous êtes éligible si :

- vous avez perçu des prestations familiales de la Caf de l'Isère en octobre 2022,
- vous avez au moins un enfant à charge de moins de 16 ans (enfants nés entre le 01/2007 et le 12/2022),
- votre quotient familial de janvier 2023 est inférieur ou égal à 900 €.



Dans ce cas, vous avez dû recevoir une notification sur votre compte allocataire*.



AVF = aide aux vacances en famille



AVE = aide aux vacances pour les enfants

*Si vous n'avez rien reçu, cela signifie que vous ne répondez pas aux conditions d'attribution ou que votre situation n'est pas à jour dans votre dossier.